

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE TARBES
AUDIENCE SOLENNELLE DE RENTREE
lundi 22 JANVIER 2024**

Discours du Président Jean Michel JULIAN

L'audience est ouverte

Monsieur le Préfet représenté par Madame la secrétaire générale de la préfecture

Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel de Pau

Monsieur le Procureur Général près la Cour d'Appel de Pau

Mesdames et Messieurs les Parlementaires

Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques

Madame la Procureure de la République

Madame la Présidente du Tribunal Judiciaire

Madame la Présidente du Conseil des Prud'hommes

Monsieur le Président du Conseil Départemental

Monsieur le Maire de Tarbes et Président de la Communauté d'Agglomération

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Monsieur le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Madame la directrice de la Banque de France

Messieurs les Présidents de l'Union des Entreprises (MEDEF, CPME, Fédération du bâtiment)

Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats

Mesdames et Messieurs les Auxiliaires de Justice

Mesdames et Messieurs les représentants des Autorités civiles, judiciaires, religieuses, militaires, de Police et de Gendarmerie

Mesdames et Messieurs les Présidents et Directeurs

Mesdames et Messieurs,

Au nom de notre juridiction, je vous souhaite la bienvenue dans cette enceinte et vous présente, au nom de mes collègues, nos vœux les plus sincères pour l'année 2024.

Tout d'abord, permettez-moi de vous remercier chaleureusement de votre présence à cette audience solennelle qui officialise l'ouverture de l'année judiciaire 2024.

Nous y voyons l'intérêt que vous portez à notre tribunal et un encouragement fort à poursuivre notre action au service de la justice et des justiciables.

Conformément au Code de l'organisation Judiciaire, il me revient tout d'abord d'installer deux nouveaux Juges.

« Huissier, veuillez aller chercher, svp, les Juges nouvellement élus »

..... entrée des nouveaux Juges.....

« Messieurs, que demandez-vous ? »

..... (Nous demandons à être installés dans les fonctions que nous ont confiées les électeurs Consulaires)

« Madame la Procureure, avez-vous des réquisitions ? »

..... Réquisition d'installation des nouveaux Juges.....

« Monsieur le Greffier, vous avez la parole »

..... lecture du PV de la commission électorale proclamant le résultat des élections

..... du PV de la prestation de serment des nouveaux Juges.....

« Madame la Procureure, je vous donne acte de vos réquisitions et de la lecture qui a été faite des procès verbaux des élections et des prestations de serment reçues. »

« Messieurs, je vous déclare installés dans vos fonctions et vous invite à occuper les sièges qui vous sont réservés » ;

..... Les nouveaux Juges viennent se placer sur l'estrade.....

« Madame la Procureure, vous avez la parole pour vos autres réquisitions »

.....Discours de la Procureure.....

Je vous remercie Madame la Procureure pour les propos que vous venez de tenir à notre endroit. Ils sont de nature à conforter notre engagement au service de la Justice Economique de notre pays. Je tiens d'ailleurs à saluer les excellents rapports qui ont toujours été entretenus par notre Tribunal avec le Parquet. Votre présence à toutes nos audiences de procédures collectives est de nature à consolider les décisions du tribunal.

Je voudrais maintenant rappeler les parcours personnels et professionnels des deux nouveaux Juges qui viennent d'être installés :

Jean Claude BARCOS

Marié, 1 enfant, 3 petites filles

A la tête de l'entreprise familiale de transport dès l'âge de 25 ans ;

Celle-ci comptait 12 camions et 15 personnes ;

Aujourd'hui

120 camions et 220 salariés

Mathieu LAGORCE

Marié, 2 enfants

Diplômé d'un master en marketing

Dirige 2 intermarchés sur Tarbes.

Messieurs, vos compétences ne peuvent que renforcer le potentiel de la juridiction.

Vous venez de prendre un engagement fort et exigeant et je sais l'enthousiasme qui vous anime. Vous donnerez beaucoup, mais vous recevrez aussi beaucoup par la connaissance approfondie du droit appliqué aux entreprises, des échanges qui feront partie de votre quotidien, et vous aurez pleinement conscience de l'honneur qui vous est fait de servir la justice de notre pays.

Conformément à la Loi, il me revient de faire le point sur l'activité de l'année 2023.

Tout d'abord nous assurons toujours notre fonction au sein de la chambre de commerce et d'industrie compte tenu des travaux de réfection du palais de justice.

Merci encore à cette dernière pour son accueil.

Notre retour au palais de justice devrait se situer mi 2024 dans des locaux refaits à neuf.

Avant de commenter notre activité, je voudrais profiter de cette audience solennelle pour faire passer quelques messages concernant l'exercice quotidien de nos missions.

Lors du congrès national des tribunaux de commerce de novembre 2023

De nombreux sujets ont été abordés :

L'expérimentation d'un tribunal des activités économiques (TAE) : L'article 26 de la loi d'orientation et de programmation 2023-2027 du ministère de la justice prévoit l'extension des compétences du tribunal de commerce à l'ensemble des procédures amiables et aux procédures collectives, à l'exclusion des professions réglementées.

Il sera composé des juges élus du tribunal de commerce, de juges exerçant la profession d'exploitant agricole, ainsi qu'un greffier des tribunaux de commerce.

Cette expérimentation doit concerner au moins neuf et au plus douze tribunaux de commerce pour une durée de quatre ans.

Attendons la future nomination des TAE retenus.

Notons que nous ne parlons plus d'échevinage.

Autre sujet abordé :

La formation :

L'application de la loi est un exercice difficile qui peut être redoutable.

C'est pourquoi un strict respect des formations initiales et continues dispensées par l'Ecole Nationale de Magistrature sera observé.

Nous pouvons même y ajouter un certificat et un diplôme suivis à l'université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne sur les entreprises en difficulté.

Ainsi que :

Des formations trimestrielles à la faculté de droit à PAU et bimensuelles lors de nos réunions au tribunal.

Enfin l'éthique et la déontologie demeurent de manière permanente au cœur de nos préoccupations.

Un troisième sujet inquiétant celui-là :

La cybercriminalité

Une menace sérieuse... ..trop peu prise en compte

Coût de la délinquance en 2022

600 Md€ dans le monde

2 Md€ en France

Une menace numérique infinie, rapide, protéiforme, internationale et dangereuse pour la stabilité démocratique.

Plus d'une entreprise sur deux ayant subi ce type d'attaque dépose le bilan.

La sécurité des données informatiques :

Il s'agit là d'un enjeu majeur.

La sécurité des données est obligatoire,

Elle doit être adaptée au risque et conforme au RGPD (règlement général sur la protection des données)

En cas de non-respect de ces dernières les risques encourus sont des sanctions administratives et judiciaires.

A titre d'exemple :

En 2022, face à un manque de protections des données

EDF a écopé d'une amende de 600 K€

Info-greffe de 250 K€ plus une publication.

Les risques existent mais les nouvelles technologies doivent continuer.

L'informatisation des greffes :

- **RPVA (très incomplètement utilisé),**
- **dématérialisation des documents de procédure,**
- **signature électronique,**
- **ressources documentaires,**
- **L'INPI en charge du Registre National des Entreprises (2023)**
- **L'Open Data des décisions de justice**
- **L'accès aux bases de données numériques externes :**

Au sujet de l'INPI

La loi PACTE de 2019 devait simplifier les démarches administratives des entreprises.

Or, il n'en est rien. Le guichet unique ne fonctionne pas. Il s'agit d'une réforme insuffisamment préparée.

L'intelligence artificielle :

**L'IA va révolutionner le monde dans tous les secteurs.
Il s'agit d'un outil fabuleux mais aussi extrêmement dangereux.
Il faudra le maîtriser.
Comment ? Nul ne peut répondre exactement.**

L'IA et la justice :

Remplacera-t-il les avocats, les magistrats ?

Ou sera-t-il une simple aide à la décision.

Malgré son infinie puissance, l'IA se heurte à notre droit qui est hautement symbolique et à une justice rendue au nom du peuple.

Les avocats et les magistrats auront accès à des millions de données mais il restera dans la plaidoirie ou la décision une part de l'humain et d'empathie à trouver.

Un revirement de jurisprudence va aussi contrarier le système.

Le tribunal de commerce devrait avoir l'aide de l'IA fin 2024 pour recenser toute la documentation nécessaire, tous les jugements enregistrés.

Je voudrais quand même rappeler une citation Me VAN DEN BRANDEN : « une justice n'est justice que parce qu'elle est rendue par des hommes ».

Vous avez trouvé à vos places une plaquette dans laquelle sont rassemblés les principaux chiffres de l'activité de notre tribunal.

Je vais en commenter quelques uns.

.

Sur le contentieux

86 affaires nouvelles ont été enrôlées, contre 96 l'année précédente et 160 en 2020.

Ce qui représente une baisse de 46 % en 3 ans.

Idem pour les autres juridictions.

Il est difficile de donner une explication réelle.

Cependant, la conciliation et la médiation, appelées aussi MARD tant pour les avocats que pour les juges apportent des solutions rapides, peu coûteuses.

Les parties ressortent en plus avec un sentiment de « gagnant – gagnant »

Persévérons ensemble en ce sens.

Nous observons une hausse significative des injonctions de payer, 470 en 2023 contre 363 en 2022, soit une hausse de 30 %.

Pourquoi ?

Manque de trésorerie

Manière d'allonger les délais de paiement.

En réalité ce sont des difficultés économiques avérées.

Sur les procédures collectives,

Nous avons enregistré en 2023, 175 jugements d'ouvertures toutes procédures confondues, soit une hausse de 78 %.

Après une forte baisse en 2020 et 2021, le nombre de ces procédures a donc fortement progressé.

Les jugements d'ouverture de Redressement Judiciaire s'élèvent à 68 soit + 300 % sur un an.

Ceux de Liquidation Judiciaire à 91 soit + 38 %

Le niveau d'avant crise est de retour.

Au titre des sanctions, notre tribunal a prononcé cette année 5 interdictions de gérer, une faillite, un comblement de passif.

Les procédures amiables ont donné lieu au traitement de 10 mandats ad hoc et conciliations.

Nous regrettons que cette forme de traitement des difficultés soit encore si peu utilisée, alors qu'elle permet d'anticiper sur les procédures collectives, plus contraignantes et plus pénalisantes.

Nous avons aussi une cellule prévention, Cette année, 78 entreprises ont été convoquées, seulement 21 ont répondu à la convocation, ce qui a donné lieu à des entretiens qui permettent de sensibiliser le chef d'entreprise aux moyens que la loi lui offre pour l'aider à faire face à ses difficultés.

J'ai moi-même reçu 31 entreprises en difficulté au cours de l'année.

Enfin

Le Service du Registre du Commerce a enregistré 1647 immatriculations, et 702 radiations, chiffres globalement en baisse. Notons que la majorité des inscriptions concernent les toutes petites entreprises, le plus souvent sous la forme autoentrepreneurs.

Voilà en ce qui concerne l'activité de l'année 2023.

Maintenant commentons nos objectifs 2024.

Sur le contentieux

Nous resterons attentifs aux délais de production des jugements, que ce soit au niveau des échanges entre avocats par une limitation stricte du nombre de renvois,

qu'à celui de la durée des délibérés qui doivent encore être réduits. Nous considérons que nous sommes au service du justiciable, et que la réactivité du juge comme du greffe doit faire partie de nos exigences.

Au niveau de la mise en état nous resterons à trois renvois maximum.

Au niveau de l'audience de contentieux, les affaires seront plaidées, éventuellement déposées mais pas renvoyées.

Avec votre appui, mesdames et messieurs du barreau, nous devons porter aussi l'accent sur la conciliation qui nous permet de résoudre des différends très rapidement.

Sur la prévention

Avec cette cellule, réactive et de qualité, chargée de recevoir les entreprises qui peuvent présenter des signaux d'alertes, tels que les injonctions de payer ou les comptes annuels non déposés dans les délais, nous convoquons un maximum de chefs d'entreprises en difficulté. L'objectif est de les orienter vers une solution adéquate.

Sur les procédures amiables

La conciliation et le mandat ad hoc doivent nous permettre de sortir les entreprises d'un mauvais pas conjoncturel.

Nous devons accentuer cette solution confidentielle avec les mandataires judiciaires.

Sur les procédures collectives

Après la pandémie de la COVID, certains pronostiquaient un tsunami économique, et un changement de monde, mais au bout du compte, ce monde est resté le même, si l'on excepte les évènements internationaux qui eux se bousculent.

Le niveau de défaillances revient à celui de 2019.

De nombreux facteurs expliquent ce retour.

Nous avons une économie sous cloche depuis l'apparition de la COVID.

Mais le quoi qu'il en coûte a cessé.

Le remboursement des PGE a commencé même si un ajustement de dernière minute permet de différer les remboursements jusqu'en 2026 pour les entreprises en difficulté ;

Les assignations URSSAF et impôts affluent ;

Et le tableau n'est pas terminé :

Sur le plan géopolitique :

La guerre RUSSIE/UKRAINE continue

Le conflit ouvert ISRAEL/PALESTINE dure depuis 4 mois

Les escarmouches en mer rouge s'intensifient : les houthis du YEMEN lancent des drones sur toute flotte qui se trouve sur cette mer.

Une instabilité politique qui se développe en Afrique.

La Chine qui a toujours des visées sur TAIWAN.

Sur le plan économique :

L'inflation, l'augmentation des taux et de la masse salariale globale, la recherche permanente de main d'œuvre qualifiée ou pas, la pénurie puis la flambée des matières premières, la crise du gaz et surtout de l'électricité, une croissance quasi nulle à peine 0,8 % ;

Tous ces facteurs nous démontrent pourquoi l'année 2023 a été difficile, pleine d'incertitude pour nos entreprises.

Face à ces chiffres peu encourageants, à ce sentiment de peur pour l'avenir, les particuliers consomment peu, au contraire ils épargnent fortement à un niveau qui atteint près de 19 %.

Les entreprises globalement n'investissent pas.

Le stand by s'est installé.

Or l'avenir ne peut se construire que dans la sérénité.

Les prévisions 2024 sont légèrement plus rassurantes :

L'inflation reviendrait à 2,4 %

Les taux de crédit suivraient la même courbe

Les banques pourraient refaire des crédits sur 30 ans

La croissance à peine plus forte à 0,9 %

Le chômage, hélas, en augmentation à 7,8 %.

Dans ce climat, les entreprises devront faire preuve d'une grande force de caractère.

Elles en ont l'habitude.

Les défaillances devraient se stabiliser malgré les nouveaux défis à relever pour nos entreprises à savoir :

Une grande période de mutations économiques et sociales ;

Une très forte prise en compte de l'écologie avec même des différences de taux d'emprunt suivant le projet plus ou moins vertueux ;

La semaine à 4 jours qui se dessine ;

Le télétravail ;

Le calcul des droits à congés en période de maladie ;

L'entrée en vigueur de la loi sur le partage de la valeur.

Les entreprises feront face à toutes ces contraintes et en cette année olympique viseront toujours l'or.

Nous serons là pour les soutenir avec tout ce que la loi met à notre disposition.

Autre point

Sachant l'aspect psychologique dévastateur d'une liquidation sur le chef d'entreprise, nous sommes en mesure d'être des lanceurs d'alerte pour mettre en contact les débiteurs en souffrance avec des psychologues.

Cette aide gratuite doit permettre au chef d'entreprise de rebondir.

Espérons enfin que les vœux de notre nouveau Premier ministre accompagnent nos entreprises avec :

- la simplification des normes administratives,**
- la libération de l'économie.**

Comme a dit William Allan White

« je ne crains pas demain, j'ai vécu hier et j'adore aujourd'hui »

Nous accomplirons nos fonctions avec force et conviction ;

Pour cela j'ai l'honneur d'exercer à la tête d'une équipe soudée, compétente et de plus je suis secondé par le vice-président Jean Michel NABIAS ainsi que par tous les présidents d'audience et notamment par notre ancien

président qui ne peut se passer du tribunal, je veux citer Jean Paul CLARENC.

Enfin je tiens à saluer tous mes collègues pour l'engagement et la disponibilité dont ils font preuve.

Sans une équipe de qualité, nous ne pourrions pas faire face avec efficacité à notre charge.

Je voudrais aussi rappeler que notre activité s'est développée aux côtés de l'ensemble des acteurs qui contribuent à l'œuvre de justice. Ils sont nombreux et leur rôle est déterminant.

Au premier rang d'entre eux, je salue le ministère public, et je lui renouvelle nos remerciements pour sa participation et sa disponibilité.

Au greffier, et à toute son équipe très impliquée, notre gratitude pour leur professionnalisme et leur soutien.

Je tiens à remercier

- Mesdames et Messieurs les mandataires et administrateurs judiciaire ;**
- Ainsi que les membres du barreau ;**
- Les commissaires de justice et commissaires-priseurs.**

Avant de clore cette audience, mesdames et messieurs en vos grades et fonctions, mesdames et messieurs, permettez-moi de vous exprimer à mon tour pour vous, vos familles et tous ceux qui vous sont chers mes vœux les plus sincères de réussite et de santé pour cette nouvelle année.

Madame la Procureure avez-vous d'autres réquisitions ?

.....

Madame la Procureure, je vous donne acte de vos réquisitions, constate l'achèvement des travaux judiciaires de l'année 2023 et le commencement des travaux de l'année judiciaire 2024 et dit que de tout il sera dressé procès-verbal.

L'audience solennelle du tribunal de commerce est levée, et nous laissons la place à l'audience du tribunal judiciaire.

